

Concours général des prairies fleuries

Philippe CESAR, agriculteur à Estang, a remporté le 5 mars à Paris, au Salon International de l'Agriculture, le 3^{ème} prix d'excellence agro-écologique au Concours Général Agricole des Prairies Fleuries.

Lauréat du territoire « Armagnac » en 2015, il a remporté ce prix au niveau national dans la catégorie « Fauche et pâturage » section « Prairies humides » des zones plaines et Piémont.

C'est une victoire à plusieurs titres :

- Reconnaissance, aux côtés de territoires de zones humides emblématiques au niveau Français, de la qualité écologique de nos milieux agricoles gersois

- Reconnaissance, à travers la nomination de Philippe CESAR, de la pertinence de systèmes agricoles alliant polyculture (et même viticulture) et élevage, adaptés aux terres contrastées du département, produi-

sant de la qualité (Veaux label rouge) et valorisant des races dites « rustiques » (en l'occurrence, la Bazadaise, dont le berceau de race est tout proche, et qui était justement représentée au salon par la mascotte « Cerise »)

- Reconnaissance d'une gestion équilibrée de zones humides sensibles, et du travail d'animation de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides et Natura 2000 (prairie faisant l'objet d'un suivi CATZH depuis 6 ans et de MAEC Natura 2000 Midou Ludon).

En savoir plus : site internet www.adasea32.fr

Pour 2016, les candidatures pour le Concours des Prairies Fleuries sont ouvertes sur les territoires de la Gimone et de l'Ar-rats (Gers et Tarn-et-Garonne). S'inscrire auprès de l'ADASEA 05 62 61 79 50.